

Hans Jonas  
sur le mont Orford  
Page B 6



Comment éviter d'autres  
Norbourg au Québec  
Page B 5



# PERSPECTIVES



STOYAN NENOV REUTERS

Le temps file pour la Bulgarie et ses huit millions d'habitants.

## Le casse-tête bulgare

Sofia peine à répondre aux les exigences requises pour son entrée au sein de l'Union européenne

Aux confins des Balkans, la Bulgarie doit en principe se joindre officiellement à l'Union européenne (UE) le 1<sup>er</sup> janvier prochain. À sept mois d'une échéance incertaine, la perspective de son intégration est assombrie par ce qu'on appelle la «fatigue de l'élargissement» qui accable l'Europe. À l'intérieur, l'État bulgare, grevé par la corruption et le crime organisé, peine à dompter ses démons 16 ans après la chute du communisme.

GUY TAILLEFER

**D**imiter Loudjev désespère. Dissident de la première heure et vice-premier ministre dans le premier gouvernement non communiste élu en Bulgarie, en 1990, il claqué la porte de la vie politique dix ans plus tard. Dépit, dit-il aujourd'hui, par l'«incroyable stupidité» d'une classe politique «qui cherche avant tout à se remplir les poches». Dépit par le clientélisme des dirigeants, la corruption, le crime organisé et ses tueurs à gages ainsi que l'influence persistante des ex-communistes, autant de facteurs confondus qui continuent à bloquer «la mise sur pied d'un État de droit moderne». Et dire que tous ces maux «auraient pu être coupés à la racine il y a longtemps»...

La Bulgarie doit, avec la Roumanie voisine, entrer dans la famille européenne le 1<sup>er</sup> janvier prochain, clôturant un cycle d'élargissement qui a vu huit pays de l'ancienne Europe de l'Est intégrer l'UE en 2004. La Roumanie, grand pays pauvre de 20 millions d'habitants, était au départ considérée comme le cas le plus problématique, hier encore perçue comme un des coins les plus corrompus d'Europe. Contre toute attente, le pays a procédé au cours des deux dernières années, avec une détermination applaudie à Bruxelles, à un grand ménage dans ses affaires intérieures, mené de main de maître par une avocate spécialisée en droits humains, Monica Macovei, nommée ministre de la Justice l'année dernière.

À tardé à se manifester une Monica Macovei en Bulgarie, devenue le principal casse-tête de Bruxelles. Sofia a éloquemment échoué à suivre

les traces de Bucarest sur la voie des réformes. Si bien que le 16 mai dernier, la Commission européenne, plutôt que de donner son ultime feu vert à l'intégration, comme le gouvernement bulgare l'espérait, a dressé une série de drapeaux rouges et reporté sa décision finale à octobre prochain.

Le temps file pour la Bulgarie et ses huit millions d'habitants. «Beaucoup doit encore être accompli», dit-on à Bruxelles. M. Loudjev maugrée: «La culture politique est telle que les politiciens, à commencer par la clique d'ex-communistes recyclés actuellement au pouvoir, ne semblent pas prendre les avertissements très au sérieux.»

La Commission européenne (CE) que préside José Manuel Barroso a salué l'adoption de récents amendements constitutionnels qui balisent l'immunité des parlementaires. Le Parlement a par ailleurs adopté une centaine de lois liées aux conditions d'accession. Et on attend beaucoup du nouveau procureur en chef nommé il y a deux mois, Boris Velchev, qui tente actuellement de faire lever l'immunité de trois juges et de huit députés.

### Tueurs à gages

Reste que «les enquêtes, les procès, les condamnations et les sentences dissuasives sont rares dans la lutte contre la corruption de haut niveau», souligne la CE dans son rapport d'étape, non sans s'inquiéter pour les centaines de millions d'euros versés en aide à la Bulgarie. Mêmes drapeaux rouges devant l'inefficacité de la lutte contre le trafic humain (les journaux bulgares rapportaient que des prostituées étaient envoyées par dizaines à Berlin en vue du Mondial

de football), le blanchiment d'argent, le trafic de drogue et les puissants réseaux de crime organisé... Autant de problèmes bulgares qui sont sur le point de devenir européens.

«Nous ne sommes pas des Européens de seconde zone», a déclaré en réaction au rapport le premier ministre socialiste Sergei Stanehev. «Ne nous humiliez pas.»

Sauf que la semaine même où M. Barroso et Olli Rehn, commissaire à l'Élargissement européen, débarquaient en Bulgarie pour faire état de leurs réticences, un homme d'affaires bulgare a été assassiné en plein jour devant sa maison à Sofia. Les meurtres commis par des tueurs à gages sont un fléau dans le pays. Plus de 100 assassinats mafieux y ont été perpétrés depuis 2001. Pas un seul d'entre eux n'a été élucidé.

N'empêche, la Bulgarie a reçu dès 2005 la garantie ferme qu'elle sera intégrée à l'UE. Certains considèrent d'ailleurs comme une erreur le fait de lui avoir donné pareille assurance aussi tôt. En théorie, l'intégration bulgare pourrait être reportée d'un an, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, un scénario qui n'est pas nommément envisagé pour le moment. De toute façon, un report ne pourrait pas avoir lieu sans l'approbation unanime des 25 gouvernements de l'UE, ce que les experts ont du mal à concevoir. «Il ne faut pas perdre de vue», affirme M. Loudjev, que les dirigeants européens se sentent une responsabilité historique envers les Bulgares.»

La perspective de l'intégration provoque du reste un boom immobilier dans la capitale et sur la côte de la mer Noire, où les prix plus raisonnables attirent les retraités de l'Europe de l'Ouest. Comme si la Bulgarie avait déjà rejoint l'Union. Au pied du mont Vitocha, la belle Sofia, qui a sauté à pieds joints dans le consumérisme, donne l'impression de n'avoir jamais subi la dictature communiste. Le chômage et l'inflation ont chuté depuis le début des années 2000; l'accès au crédit crée l'illusion d'une certaine richesse, même si les revenus des particuliers demeurent nettement plus faibles que dans le reste de l'Europe.

Aussi avance-t-on que l'UE accueillera Sofia sans délais, mais en créant des mécanismes de surveillance et d'accompagnement extrêmement stricts. D'autant plus stricts que Bruxelles doit composer avec le malaise des opinions européennes, qui trouvent trop rapide et fort coûteux l'agrandissement de l'espace européen.



VALENTINA PETROVA AFP

L'UE a servi une mise en garde à Sofia.

Jusqu'à 19 milliards \$US en fonds européens sont destinés à la seule petite Bulgarie au cours des sept prochaines années. Une inquiétude additionnelle ajoute à la «fatigue de l'élargissement» mise en évidence il y a un an par le rejet en France et aux Pays-Bas du projet de Constitution européenne: la «délocalisation» d'emplois, de l'ouest vers l'est, dans des pays aux coûts de production moins élevés.

En Bulgarie, affirme M. Loudjev, la population est largement favorable à l'intégration. «On voit d'un bon œil que l'UE tienne en laisse une classe politique bulgare incapable de se réformer d'elle-même.»

Le Devoir  
Avec Le Monde, le Financial Times  
et la BBC



### Initiation à l'industrie pharmaceutique

Améliorez votre productivité grâce à une meilleure connaissance de l'industrie pharmaceutique canadienne. Que vous soyez nouveau dans l'industrie ou que votre travail vous amène à transiger avec des compagnies pharmaceutiques, ce séminaire de deux jours est pour vous! Dates: 13 et 14 juin 2006

[www.mcgill.ca/conted-general/professional/pharma](http://www.mcgill.ca/conted-general/professional/pharma)

### Cours intensif d'anglais

Été 2006: 19 juin au 18 août 2006  
Automne 2006: 18 septembre au 17 novembre

Inscrivez-vous dès maintenant!  
[www.mcgill.ca/eflp](http://www.mcgill.ca/eflp)  
514) 398-1202

« Les cours ont été pour moi une chance unique de développer des compétences linguistiques de haut niveau. J'ai aimé les sorties et activités de groupe qui m'ont permis d'interagir avec des locuteurs natifs. »  
Isabelle R.



McGill  
Centre d'éducation permanente

## • PERSPECTIVES •

# La deuxième guerre d'Afghanistan

La réalité a forcé les États-Unis et l'Europe à abandonner le scénario optimiste

JACQUES AMALRIC

L'Afghanistan est-il sur la voie de l'irakisation? Longtemps, les États-Unis et les Européens n'ont pas voulu se poser la question. À Washington comme à Londres ou même à Paris, il était de bon ton d'opposer le succès afghan à l'imbroglio irakien. Ici, la victoire contre le régime des talibans, coupables d'avoir hébergé al-Qaïda, avait été rapide, même si Oussama ben Laden et le mollah Omar étaient parvenus à échapper aux troupes d'une vraie coalition agissant en vertu d'un mandat onusien.

La reconstruction du pays et la transformation démocratique de la société afghane prendraient certes du temps, mais elles étaient en marche. Le peuple ne

s'était-il pas pressé aux urnes, lors des élections de la fin 2004, pour confirmer Hamid Karzaï dans ses fonctions présidentielles? Après avoir accompli leur mission, les États-Unis ne s'apprétaient-ils pas, cet été, à réduire leur contingent (23 000 hommes aujourd'hui) de plusieurs milliers d'unités et à passer en partie la main à l'OTAN, qui est en train de porter ses effectifs de neuf à seize mille hommes grâce à des renforts britanniques, canadiens, australiens et néerlandais?

Depuis quelques semaines, c'est ce scénario optimiste qui s'effondre et une toute autre réalité qui s'impose au Pentagone, où on remettrait en cause la réduction d'effectifs envisagée. Jamais les combats entre, d'un côté, les forces de la coalition, une police et une armée afghanes évanescentes et, de l'autre, les talibans, n'ont fait autant de victimes. Localisés jusqu'au début de l'année dans les provinces pachounes du Sud, ces troubles gagnent aujourd'hui le nord et même la capitale, Kaboul, qui vient d'être soumise au couvre-feu

après de véritables émeutes antiétrangères à la suite d'un accident de la circulation causé par un véhicule américain. D'où ce commentaire du commandant en chef des troupes américaines: «Il est juste de dire que l'influence des talibans dans certaines régions du pays s'est renforcée depuis l'année dernière.»

### Soutien du Pakistan

Autre évidence que les stratèges américains refusaient de reconnaître: malgré les multiples démentis du président pakistanais Pervez Musharraf, les combattants talibans continuent à bénéficier du soutien des services de renseignement du Pakistan (ISI), qui les laissent utiliser à leur guise les territoires du Nord pakistanais; les officiers de l'ISI, un véritable État dans l'État pakistanais, ne se sont jamais remis de la «perte» de l'Afghanistan des talibans, qu'ils avaient contribué à porter au pouvoir pour doter leur pays d'une «profondeur stratégique» en cas de conflit ouvert avec l'Inde. Ils auraient également permis à des militants des organisations islamistes pakistanaises, dont les activités terroristes au Cachemire indien ont été récemment freinées par Islamabad, de rejoindre les rangs des talibans. Ce renforcement des talibans va de pair avec une irakisation des méthodes de lutte: voitures piégées, embuscades, attaques suicides et minages des voies de communication sont désormais quasi quotidiens.

Autre sujet d'inquiétude: l'alliance aussi paradoxale que tactique qui se forge entre les combattants islamistes et leurs ennemis d'hier, les barons de la drogue. Oubliant qu'ils avaient été réduits au chômage par le régime des talibans, les trafiquants d'opium résistent, grâce à leurs milices privées, aux campagnes d'éradication du pavot lancées par le gouvernement central à la demande des États-Unis. Ils se retrouvent ainsi en position d'alliés objectifs des talibans, qui en profitent pour recruter parmi les paysans pauvres, principales victimes de l'éradication du pavot: la destruction de leurs champs par l'armée les ruine, car ils ne peuvent plus rembourser grâce à leur récolte les avances consenties par les trafiquants, qui rachètent ainsi à bon compte leurs terres. Un cycle infernal qui a fait dire récemment au général James Jones, le commandant en chef de l'OTAN: «Ce n'est pas la résurgence des talibans, mais les liens de l'économie avec la production de drogue, le crime, la corruption et les activités de marché noir, qui constituent le plus grand danger en Afghanistan.»

### Pouvoir limité

Ce contexte ne renforce pas, bien au contraire, le prestige du président Hamid Karzaï, surnommé ironiquement «le maire de Kaboul», puisque son pouvoir ne s'exerce guère au-delà des limites de la capitale. Cinq ans après sa mise en place, le gouvernement central reste virtuel et le président a été contraint de chercher des compromis avec les seigneurs de guerre et les chefs tribaux, qui ont conservé tous leurs pouvoirs.

Comment croire par exemple à l'engagement du président de dissoudre toutes les milices d'ici à 2007, alors que bon nombre de ceux qui les commandent sont membres du gouvernement ou du Parlement? La plupart des Afghans, en tout cas, croient de moins en moins en la pérennité d'un gouvernement et d'une administration corrompus, inefficaces, voire inexistantes dans certaines provinces et dont la survie ne dépend que de la présence de troupes étrangères. La parenthèse, pensent-ils, se refermera forcément car ils ne croient pas en la détermination des pays membres de la coalition et acceptent de plus en plus mal les bavures, qui ne pourront que se multiplier avec l'intensification des combats.

Libération

Dans la foulée de l'affaire Clearstream

# Touché mais pas coulé

Dominique de Villepin n'a pas dit son dernier mot et sa stratégie du silence semble porter fruit

CHRISTIAN RIOUX

Les scandales se suivent et se ressemblent. En pleine affaire Clearstream et alors même que celui qu'on désigne depuis des semaines comme le «corbeau» allait comparaître devant les juges d'instruction, Jacques Chirac a choisi ce moment précis pour déclencher un autre scandale. Comme si le climat n'était pas suffisamment délétère, le président, la semaine dernière, a amnistié son vieil ami Guy Drut, ancien champion olympique du 110 mètres haies aux Jeux olympiques de Montréal.

Condamné pour avoir occupé un emploi fictif, l'athlète avait déjà bénéficié de la grâce du tribunal puisqu'il s'était fait imposer une peine de 15 mois avec sursis et une simple amende (70 000 \$). Mais son casier judiciaire pouvait lui nuire pour accéder aux fonctions qu'il convoite au Comité international olympique (CIO). Jacques Chirac a donc décidé d'utiliser ses privilèges présidentiels afin de gracier ce vieil ami des gaullistes.

La mesure a évidemment soulevé la réprobation générale à l'Assemblée nationale, où les parlementaires s'inquiètent des répercussions dévastatrices d'une telle décision sur une opinion déjà très échaudée. Même le président de l'Assemblée, Jean-Louis Debré, un fidèle entre les fidèles, a déploré les effets «ravageurs» d'une telle mesure. Certains élus parlent de «connerie monumentale».

Erreur de parcours ou simple coïncidence, l'incident démontre que le couple Chirac-Villepin a décidé de rentrer la tête et de foncer à travers la tempête Clearstream comme si rien n'était. Après de longues hésitations et des rumeurs de démission du premier ministre, le gouvernement Villepin semble miser sur la lassitude de la presse et des électeurs, convaincu que le mot Watergate n'est pas français et qu'à l'approche des vacances d'été, les citoyens penseront bientôt à autre chose.

### Les méandres judiciaires

Il faut dire que la complexité de l'affaire Clearstream, qui se perd aujourd'hui dans les méandres judiciaires, n'a pas fini de déconcerter le commun des mortels. Les soupçons ne sont pas pour autant dissipés en ce qui concerne Dominique de Villepin, qu'on soupçonne encore, alors qu'il était ministre des Affaires étrangères, d'avoir commandé une enquête afin de nuire à son principal rival politique, Nicolas Sarkozy. On ne sait toujours pas pourquoi il a rencontré le général Rondot, des services secrets, et l'homme d'affaires Jean-Louis Gergorin, qui semble être à la source de ces fausses listes de comptes bancaires dans lesquelles se sont retrouvés des noms de personnalités politiques.

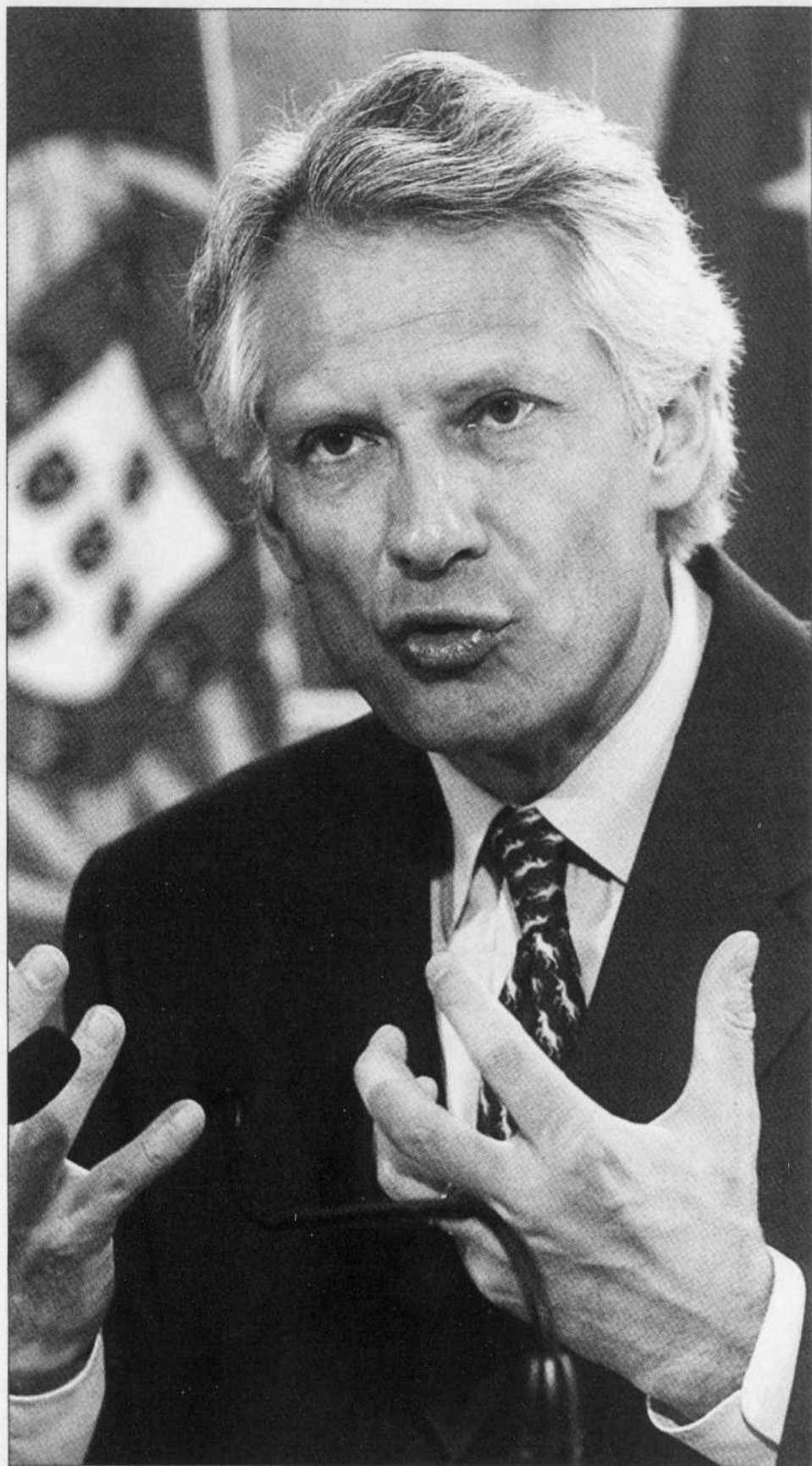
Cette semaine, les juges d'instruction Henri Pons et Jean-Marie d'Huy ont fait comparaître Jean-Louis Gergorin, mis en examen pour «dénomination calomnieuse, faux et usage de faux». Il a reconnu être l'auteur de cinq lettres anonymes adressées entre mai et octobre 2004 au juge Van Ruymbeke et dénonçant les prétendus comptes occultes d'une série de personnalités. L'ancien vice-président d'EADS a néanmoins refusé d'identifier la source de ces listes, niant qu'il puisse s'agir d'Imad Lahoud, un informaticien employé d'EADS et spécialiste de la lutte antiterroriste.

Gergorin considère toujours ces listes comme vraies, même si les enquêtes du général Rondot et de la DGSE ont montré qu'elles sont fausses. «Je considère toujours [les listes] comme ayant une probabilité forte d'exactitude justifiant des vérifications approfondies», a-t-il déclaré au Figaro.

Selon le même journal, il n'aurait pas de souvenir précis de la réunion du 9 000 chômeurs dans le bureau de Dominique de Villepin en compagnie du général Rondot. L'homme a refusé de commenter les notes du général. Publiées par le quotidien *Le Monde*, celles-ci laissent penser que cette rencontre a eu lieu selon les instructions de Jacques Chirac et qu'il ne fallait pas ébruiter sa tenue afin de ne pas compromettre le président et son premier ministre. Le général Rondot, dont les documents jettent le doute sur Dominique de Villepin, refuse quant à lui de répondre aux enquêteurs, qui ont dû aller le chercher de force chez lui. Gergorin et Rondot sont tous deux de vieux collaborateurs du premier ministre au Quai d'Orsay.

### Un premier ministre détendu

La stratégie de Dominique de Villepin, toujours au plus bas dans les sondages, semble porter fruit. Aucune question n'a été posée sur l'affaire Clearstream lors de sa onzième conférence de presse mensuelle. Bronzé et détendu, il en a profité pour vanter les résultats économiques obtenus par le gouvernement depuis un an. On a en effet appris que le pays compte quelque 210 000 chômeurs de moins. L'idée d'une démission semble envolée pour l'instant. «Dans un an, je veux pouvoir présenter aux Français un modèle social renoué», a déclaré le premier ministre, qui se voit donc à Matignon jusqu'en 2007. Depuis deux semaines, Dominique de Villepin multiplie les sorties sur des thèmes populaires. Il est allé rencontrer les habitants de La Réunion aux prises avec une épidémie de chikungunya et soutenir les employés d'EADS menacés par des mises à pied. Il s'est ensuite affiché à côté du ministre de l'Emploi, Jean-



VICTOR TONELLI REUTERS

Dominique de Villepin multiplie les sorties sur des thèmes populaires.



ALASTAIR GRANT REUTERS

Jacques Chirac n'obtient que 17 % d'opinions favorables.

Louis Borloo, pour annoncer la baisse du chômage.

Mais la traversée du tunnel risque d'être longue. Jacques Chirac et Dominique de Villepin battent en effet tous les records d'impopularité sous la V<sup>e</sup> République. Selon la SOFRES, le président n'obtient que 17 % d'opinions favorables alors que François Mitterrand n'était jamais descendu sous les 31 %. Quant à Villepin, il ne recueille que 20 % d'opinions favorables. Les records historiques avaient jusque-là été de 22 % pour Edith Cresson (avril 1992) et de 23 % pour Alain Juppé (novembre 1996).

Les partisans du premier ministre ne désarment pas. Vingt-cinq élus ont fondé cette semaine le Club V<sup>e</sup> République, destiné à promouvoir l'action du gouvernement et à défendre le bilan de Jacques Chirac.

On prévoit même un colloque auquel Dominique de Villepin devrait participer. Malgré les émeutes des banlieues, l'échec du

CPE et le scandale Clearstream, certains n'écartent toujours pas son éventuelle candidature à la présidence. «Si les circonstances le permettent», a déclaré le député Hervé Mariton sur Europe 1. Les proches du premier ministre comparent 2006 à 1994, alors qu'à quelques mois de la présidentielle, Edouard Balladur était porté aux nues par les sondages, exactement comme Nicolas Sarkozy aujourd'hui.

Ces tractations qui mobilisent la classe politique française ont relégué dans l'ombre la demande d'amnistie faite au nom des centaines de jeunes condamnés à l'occasion des manifestations contre le CPE. Si Guy Drut a droit à une amnistie, pourquoi pas eux?, demande une lettre adressée au président par un collectif de jeunes avocats qui soutient les condamnés.

On n'a pas encore répondu à leur demande.

Correspondant du Devoir à Paris

## PERSPECTIVES



La gouverneure générale s'est rendue au Sénat pour lire le discours du Trône le 4 avril.

## Élection des sénateurs

## Sénat: Harper est-il téméraire?

Un jugement de la Cour suprême datant de 1980 pourrait freiner les ardeurs du premier ministre

Des sénateurs élus et des élections à date fixe. Stephen Harper délaisse-t-il le parlementarisme britannique pour le système présidentiel à l'américaine? Non, disent certains constitutionnalistes, qui invitent tout de même le premier ministre à attendre un avis de la Cour suprême avant d'aller de l'avant avec sa réforme du Sénat, sans quoi il exposerait toutes les futures lois adoptées par Ottawa à des contestations judiciaires. En effet, le chef conservateur peut bien vouloir offrir des sénateurs élus aux Canadiens avant de retourner aux urnes, un jugement de 1980 lui interdit de le faire seul.

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Stephen Harper a un plan pour le Sénat. Sa proposition faite cette semaine de limiter à huit ans la durée du mandat des nouveaux sénateurs qui entreraient à la Chambre haute ne constitue qu'une première étape. En entrevue au réseau CTV, il l'a d'ailleurs clairement dit: «Je suis en faveur de sénateurs élus. J'ai, pour le moment, sept vacances que je ne comblerai pas dans l'espoir qu'il y ait un processus électoral», a-t-il affirmé. Il a reconnu que «cette mesure est plus controversée», disant être «prêt à l'envisager au cours de [son] mandat actuel».

Dans cette même entrevue, M. Harper a précisé que le gouvernement fédéral pouvait à son avis agir sans l'appui des provinces, comme l'exigerait une modification constitutionnelle en bonne et due forme. «S'il y a une volonté des provinces de nous aider dans ce processus, nous trouverons une façon de l'utiliser, mais nous pensons que le gouvernement fédéral, seul, a la capacité de créer un Sénat élu.»

Or la Cour suprême a dit exactement le contraire il y a 26 ans. En effet, le débat n'est pas nouveau. En 1978, Pierre Elliott Trudeau avait déposé un projet de loi pour faire du Sénat une assemblée partiellement élue et partiellement nommée. Devant l'opposition, il avait décidé de demander un avis à la Cour suprême sous forme de renvoi. Une série de deux questions — et dix sous-questions — a été soumise au tribunal. Ottawa demandait si le Parlement pouvait à lui seul changer le visage du Sénat.

Bien qu'on en parle rarement, sauf peut-être en termes péjoratifs, le Sénat fait partie intégrante du Parlement fédéral. Composé de 105 personnes, nommées par le premier ministre en exercice jusqu'à leur 75<sup>e</sup> anniversaire, le Sénat sanctionne toutes les lois adoptées par la Chambre des communes selon le même processus délibératif. Si le Sénat renverse un projet de loi, celui-ci est retourné aux députés pour modification. D'où l'intérêt que portent les premiers ministres à cette chambre.

Une des questions soumises à la Cour suprême par Pierre Elliott Trudeau portait précisément sur l'élection des sénateurs. «Ressort-il de la compétence du Parlement [...] de modifier le processus de nomination des membres de cette chambre en prévoyant l'élection directe, par la population, d'une partie ou de la totalité des membres de la Chambre haute?», demandait Ottawa.

La réponse de la Cour suprême avait été sans équivoque: non.

«En créant le Sénat de la manière prévue à l'Acte [de 1867], écrivait les juges, il est évident qu'on voulait en faire un organisme tout à fait indépendant qui pourrait revoir avec impartialité les mesures adoptées par la Chambre des communes. On y est arrivé en disposant que les membres du Sénat seraient nommés à vie. Si on faisait du Sénat un organisme entièrement ou partiellement électif, on en modifierait un trait fondamental.»

Un trait fondamental: telle est l'essence de ce jugement rendu en 1980. Les juges estimaient que si la loi constitutive du Canada de 1867 permet au Parlement d'apporter «certains changements» au Sénat, elle «ne lui permet pas d'apporter des modifications qui porteraient atteinte aux caractéristiques fondamentales ou essentielles attribuées au Sénat». Et la façon dont les membres de cette chambre sont choisis constitue, aux yeux des juges, une caractéristique essentielle. Il faut donc l'appui d'au moins sept provinces représentant 50 % de la population canadienne pour aller de l'avant.

## Sénateur pour toujours?

Dans le même renvoi, la Cour suprême avait aussi été appelée à se pencher sur la durée du mandat des sénateurs. Stephen Harper entend, grâce à son projet de loi déposé cette semaine, limiter le mandat à huit ans. La réponse de 1980 dans ce cas est plus évasive: tout dépend, avaient dit les juges. Ils estimaient que la question qui leur avait été soumise par le gouvernement fédéral était trop floue. Tout dépendrait de la limite qu'on voudrait imposer à la durée du mandat.

«L'imposition de la retraite obligatoire à l'âge de 75 ans n'a pas modifié le caractère essentiel du Sénat», notaient les juges, mais ils écrivaient aussi qu'«à un certain point, la réduction de la durée des fonctions pourrait nuire au bon fonctionnement du Sénat, qui assure, pour reprendre les paroles de sir John A. Macdonald, «un deuxième coup d'œil attentif à la loi»».

Le sénateur libéral Serge Joyal, qui a rédigé un livre sur le Sénat, a calculé que le mandat moyen des sénateurs depuis 1940 a été de 10 à 12 ans. Le ramener à huit ans serait trop draco-

nien, selon lui. Il estime que la loi de M. Harper pourrait faire l'objet d'une contestation. Le constitutionnaliste Patrick Monahan, de l'Osgoode Hall, n'est pas de cet avis. En effet, une donnée fondamentale doit être prise en compte: depuis que le jugement a été rendu, le Canada a ratifié sa Constitution, en 1982.

«C'était avant l'adoption de la formule d'amendement, qui était une tentative de codifier ce que la Cour suprême a dit», affirme cet expert. Depuis, les «caractéristiques essentielles» se résument selon lui au nombre de sièges alloués à chaque province, les pouvoirs des sénateurs et leur mode de sélection.

Les provinces semblent peu enclines à sauter dans le débat. La Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario ont affiché leur préférence pour l'abolition pure et simple de la deuxième chambre du Parlement. Jointes cette semaine par *Le Devoir*, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard ont dit ne pas vouloir commenter pour l'instant tandis que la Nouvelle-Écosse attend des avis juridiques. Si une contestation doit venir, ce sera de l'Est, pas de l'Ouest. Si. Les provinces ne semblent pas vouloir d'un nouveau débat constitutionnel déchirant. «On le fera lorsque le fruit sera mûr, et ce n'est pas le cas», a résumé Jean Charest hier.

## Cour suprême, bis

Le débat se fait donc entre spécialistes. Plusieurs experts demandent à Stephen Harper d'imiter M. Trudeau à l'époque et de demander conseil au plus haut tribunal du pays avant d'aller de l'avant avec son projet de loi. C'est le cas du sénateur progressiste-conservateur Lowell Murray ou encore du constitutionnaliste Daniel Turp, député péquiste et ex-député bloquiste à la Chambre des communes.

M. Turp estime que le fait de ne pas recourir à la Cour suprême exposerait toute future législation à des contestations judiciaires. Un groupe de pression n'appréciant pas une loi adoptée par Ottawa pourrait en contester la constitutionnalité en faisant valoir que les sénateurs ont été désignés de façon inconstitutionnelle.

«Imaginez l'anarchie qui pourrait résulter d'une décision qui dirait qu'effectivement, toutes les lois adoptées par le nouveau Sénat l'ont été illégalement parce que les membres du Sénat n'ont pas été nommés en conformité avec la Constitution», illustre M. Turp.

## Un régime présidentiel?

M. Turp rejette par ailleurs l'analyse de certains selon laquelle Stephen Harper emprunte un peu trop d'éléments du système politique américain avec des élections à date fixe et l'élection des sénateurs. Selon lui, la recherche de l'équilibre entre les deux chambres se produit autant dans les régimes parlementaires britanniques que dans les régimes présidentiels. M. Turp s'inquiète davantage de ce magasinage à la pièce de réformes sans égard à leurs répercussions sur l'ensemble du système.

Les élections à date fixe ont été instaurées surtout dans des pays ayant un régime présidentiel comme le Mexique, les États-Unis, la France, l'Italie ou Israël. La grande majorité des pays à tradition parlementaire britannique, comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou le Royaume-Uni, n'y ont pas recourus. Au Canada, trois provinces ont instauré des élections à date fixe. Seule la Colombie-Britannique a connu une première expérience de ce type. «Cela nous permet de mieux gérer nos ressources», explique Laura Nicols, secrétaire générale du BC-NPD, un parti d'opposition. «Nos bénévoles peuvent prévoir des vacances pour nous aider lors de la campagne.» L'Ontario et Terre-Neuve vivront leur première expérience les 4 et 9 octobre 2007 respectivement.



Michel David

## Un type bizarre

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Bernard Lord, a fait une déclaration assez étonnante cette semaine à Gimli, au Manitoba, où ont commencé les discussions sur la façon de corriger le déséquilibre fiscal.

Invité à commenter les propos du ministre fédéral des Finances, James Flaherty, selon lequel les ressources naturelles non renouvelables demeureront exclues du calcul de la péréquation, M. Lord a expliqué que M. Flaherty avait dit cela simplement parce que c'est prévu dans la plate-forme électorale du Parti conservateur.

Il est parfaitement normal de respecter une plate-forme, direz-vous. M. Lord laissait plutôt entendre qu'il ne fallait pas s'en faire avec cela. De la part d'un chef de gouvernement, cette désinvolture envers un engagement aussi formel avait quelque chose de choquant.

L'attitude de M. Lord n'en témoigne pas moins d'une mentalité malheureusement devenue familière aux Québécois. On vient encore de découvrir que la promesse libérale d'éliminer l'attente dépassant les délais acceptables pour une intervention chirurgicale n'avait pas plus de valeur que celle de diminuer les impôts.

On comprend que certains soient un peu déconcertés par le comportement de M. Harper. Ce type semble prendre un plaisir sadique à faire ce qu'il a dit qu'il ferait. Bizarre, non? S'il faut maintenant se fier à la parole donnée, où allons-nous, je vous le demande?

*Le Devoir* révélait dans son édition d'hier que le gouvernement Harper s'apprête maintenant à rétrocéder, comme promis, 11 000 des 17 000 acres de terre qui appartiennent toujours au fédéral autour de l'aéroport de Mirabel. Franchement, il exagère!

Et ce n'est pas fini. De passage à Montréal hier, M. Harper a réitéré que la Chambre des communes aura à se prononcer sur le mariage homosexuel l'automne prochain. Décidément, cet homme aime vivre dangereusement.

Qu'il s'agisse des garderies, du registre des armes à feu, du protocole de Kyoto ou de la formule de péréquation, l'action du gouvernement Harper déplaît peut-être à Québec, mais elle est parfaitement conforme aux engagements du PC.

Quand il applaudissait aux discours de M. Harper pendant la campagne électorale et encourageait en sous-main les organisateurs libéraux à travailler pour les candidats conservateurs, le premier ministre Jean Charest savait très bien à quoi s'en tenir. Il ne peut certainement pas dire: «Je n'ai pas voté pour ça.»

Le cas du ministre de l'Environnement, Claude Béchard, est particulièrement pathétique. Sa vis-à-vis fédérale, Rona Ambrose, lui avait dit dès le départ d'oublier les 328 millions que le gouvernement Martin avait promis de verser au Québec pour son plan de lutte contre les gaz à effet de serre.

C'est sans doute regrettable, mais tout le monde sait que M. Harper ne croyait pas au protocole de Kyoto. M. Béchard, qui a fait comme si de rien n'était pendant des mois, croyait-il qu'il changerait d'idée? Le petit chantage auquel il se livre est un peu périlleux: OK d'abord, je vais dire à tout le monde que c'est de ta faute! Si M. Harper n'a pas craint la réprobation de la communauté internationale, ce n'est pas Claude Béchard qui va l'intimider.

Le chef conservateur s'était peut-être inspiré du programme constitutionnel du PLQ pour élaborer son «fédéralisme d'ouverture», mais le gouvernement Charest ne devrait pas sursémer son rapport de force.

Bien sûr, M. Harper souhaite une victoire des libéraux aux prochaines élections québécoises et ne rate aucune occasion de chanter les louanges de Jean Charest. Hier, il a censuré le nouveau pacte fiscal avec les municipalités, qui fait encore une fois du Québec un modèle pour le reste du pays.

Il doit cependant voir comme tout le monde que la souveraineté en arrache ces temps-ci et qu'André Boisclair ne casse rien. Un retour au pouvoir du PQ serait certes fâcheux, mais ce ne serait pas nécessairement la catastrophe que les fédéralistes pouvaient appréhender il y a un an.

En fixant dans un projet de loi la date des prochaines élections fédérales à octobre 2009, à moins qu'on ne le fasse tomber d'ici là, M. Harper semble déjà avoir renoncé à labourer le terrain pour le PLQ par un scrutin hâtif. Assez paradoxalement, si le recul de la menace souverainiste a permis à Jean Charest de consolider son leadership, il rend également sa réélection moins indispensable. Pas assez, en tout cas, pour que M. Harper renonce à son propre programme.

D'ailleurs, les Québécois ne semblent pas s'en plaindre. Selon le dernier sondage de la firme Decima Research, réalisé entre le 25 et le 28 mai, c'est en Alberta et au Québec que les électeurs sont les plus nombreux à espérer que le gouvernement Harper soit réélu. Au total, 53 % des Québécois le souhaitent, ce qui est avec une majorité (35 %) ou une minorité (18 %) de sièges à la Chambre des communes.

Si le Bloc québécois conserve une avance de quatre points (35-31) dans les intentions de vote, 59 % des électeurs bloquistes souhaitent la réélection des conservateurs, avec (34 %) ou sans (25 %) majorité. On peut donc penser que le PC est encore loin d'avoir fait le plein de ses voix.

Pourtant, si les discussions sur la formule de péréquation peuvent sembler un peu esotériques au commun des mortels, il ne fait pas de doute que les Québécois sont très favorables au protocole de Kyoto ou au registre des armes à feu.

L'entêtement de M. Harper à faire ce qu'il dit est peut-être une anomalie de nos jours, mais la population préfère manifestement un gouvernement qui tient parole, même si le résultat est parfois déplaisant, à celui qui promet la lune sans se soucier de la livrer.

mdavid@ledevoir.com



Bernard Lord



Stephen Harper à la Chambre des communes cette semaine.

CHRIS WATTIE REUTERS

Le Devoir

JIM YOUNG REUTERS

## É D I T O R I A L

## Justice désincarnée

Que les juges soient tenus de ne pas se laisser guider par les émotions, cela va de soi. Mais dans le cas de Luc X, ce père pédophile qui vient de voir sa sentence réduite en Cour d'appel, on est sidérés par l'incroyable fossé qui sépare la froide analyse de cette cour et l'horreur dans laquelle avait été plongé le tribunal en première instance. Les faits exigeaient le maintien de la sentence.

Confrontés aux crimes les plus sanglants, les chroniqueurs judiciaires ont la couenne dure. Pourtant, au procès de Luc X, accusé d'agression sexuelle sur sa fille lors qu'elle avait entre deux et quatre ans, et de production et de distribution de pornographie infantile sur Internet, ils n'arriveront pas à masquer leur dégoût. Certains l'exprimeront clairement dans leurs reportages, faisant état de la «déclaration à glacer le sang» de l'enfant de quatre ans qui racontait, avec une candeur qui fait mal à entendre, comment son père l'agressait, ou soulignant à quel point «le commun des mortels n'a aucune idée de la cruauté des images et des commentaires que s'échangent avec avidité les internautes de ces réseaux».

Une journaliste écrira: «On sort écoeurés et vidés de chaque audience.» De fait, la seule lecture des reportages de l'époque soulève encore la nausée.

Devant la fillette vedette porno, devant les 5000 photos et 500 vidéos impliquant même des bébés en couches, qui trônait? Un accusé volubile, sûr de lui, imperturbable, qui niait tout, qui accusait les autres, qui se justifiait en affirmant faire des photos d'art. Les experts ont été cinglants: l'homme, un récidiviste à haut risque de recommencer, n'a ni regrets, ni remords, et ce n'est qu'au vu d'une preuve accablante qu'il a fini par se reconnaître coupable, en revendiquant pour lui-même... six mois d'emprisonnement!

Assez! a répliqué le juge Dominique Wilhelmy. Il y a ici un enfant qui non seulement — à deux, trois ans! — était devenue la conjointe du père, mais qui avait des relations sexuelles avec lui entourée de caméras et d'adultes masculins qui profitaient d'elle. Un mode de vie tel que la petite a conduit les policiers, venus sonner à la maison dans le cadre d'une enquête sur la pornographie infantile, directement dans la «chambre d'amour», comme l'avait appelée le bon papa!

Le traumatisme est non seulement indescriptible («plus de deux ans après l'arrêt des abus sexuels, elle commence à peine à intégrer son rôle d'enfant», écrivait la juge), mais Internet, qui assure la circulation ad nauseam des photos où elle apparaît, risque de l'y replonger à vie. Devant tant d'abus, la sentence fut donc à la hauteur: 15 ans, le maximum possible. Car, comme l'a souligné la juge, pouvait-on, dans un tel cas, imaginer pire?

Oui, vient de rétorquer la juge Lise Côté, de la Cour d'appel: outre de l'agresser, le père aurait pu «bâillonner, menacer, frapper l'enfant». Et il ne l'a pas fait. Un brave homme, n'est-ce pas? Du coup, en s'en tenant à la lettre de la loi et à une revue bien scolaire de la jurisprudence, où les peines se limitent à quelques années — et en faisant fi tant du poids d'Internet que de la situation d'esclavage sexuel, mais en notant que l'accusé n'a que 32 ans, ce qui rend contre-indiqué une peine maximale —, la juge ramène l'emprisonnement à neuf ans. Luc X doit s'en frotter les mains: ne l'avait-il pas toujours dit qu'il était victime du système?

C'est pourtant le système qui a failli. La juge Côté, à l'inverse de son collègue dissident Benoit Morin, a tellement désincarné les gestes commis qu'elle ne voit plus la réalité. A quels outrages faut-il s'abaisser pour qu'un acte aussi abject — une toute petite, presque un bébé, transformée en jouet sexuel par un père — soit durement puni lorsque les circonstances et la personnalité de l'accusé l'exigent? La juge de première instance «ne précise pas en quoi il s'agit du pire crime», lui reproche la juge Côté. Peut-être pourrait-on envoyer à celle-ci une vidéo et quelques photos, et un peu de cœur aussi?

## Les enfants militants

Lorsqu'on lui a demandé comment il se pouvait que des jumeaux de 11 ans et leur frère de 14 ans aient versé 5400 \$ chacun à son organisation, Joe Volpe, candidat à la chefferie du Parti libéral du Canada, a répondu que ces enfants l'avaient rencontré à leur école lors de la campagne électorale et qu'en rentrant à la maison, ils avaient dit à leur mère: «That's a guy we want to help, we want to support!», rapportait le *Globe and Mail* dans son édition d'hier.

Qui d'autre qu'un politicien peut raconter de telles histoires et imaginer qu'on le croira? Pour ce récit, l'ex-ministre devenu aspirant à la chefferie mérite le prix de la Gouverneure générale dans la catégorie «conte à coucher dehors pour gosses de riches»!

Depuis la mise au jour de cette affaire, M. Volpe a remboursé les 27 000 \$ de contributions faites par des mineurs, tous proches parents de dirigeants ou d'anciens dirigeants de la pharmacie torontoise Apotex, une entreprise qui flirte depuis longtemps avec le PLC. Visiblement, Joe Volpe faisait partie des projets de cette société puisque, au total, cinq dirigeants d'Apotex et quinze membres de leurs familles ont versé chacun la somme maximale autorisée de 5400 \$.

Ce geste n'était pas illégal puisque rien n'interdit à des mineurs de contribuer à la campagne d'un politicien. Cela étant, tout le monde s'entend pour conclure qu'il s'agit d'une astuce conçue pour contourner la loi.

Cette péripétie fournit l'occasion au gouvernement Harper de rappeler à la Chambre des communes l'importance d'adopter son propre projet sur l'imputabilité, qui propose de ramener de 5000 \$ à 1000 \$ la contribution maximale d'un individu à un parti et d'éliminer complètement les dons d'entreprises, pourtant déjà plafonnés à 1000 \$.

En théorie, cela devrait plaire à tous les défenseurs de la démocratie. Mais en pratique, ce qui vient de se produire nous rappelle à quel point il est tentant de contourner la loi quand celle-ci ne permet pas de défendre ouvertement ses intérêts.

C'est d'ailleurs ce que l'ancien directeur des élections du Québec, Pierre-F. Côté, est allé dire aux députés fédéraux jeudi dernier, les invitant à ne pas interdire les dons d'entreprises comme on le fait au Québec depuis René Lévesque. M. Côté n'a pas tort: combien de sociétés incitent leurs employés à contribuer au financement des partis et à réclamer un remboursement sous forme de compte de dépenses? Ces cas existent, ils sont même nombreux mais impossibles à relever. En voulant être trop pur, on incite au vice et au secret.

L'incident Volpe jette un peu plus de discrédit sur les libéraux, qui s'en seraient bien passés. Les néo-démocrates ont sauté sur l'occasion pour suggérer un amendement au projet de loi sur l'imputabilité que le gouvernement Harper souhaite voir adopter bientôt. Si cet amendement est retenu, la contribution d'un enfant serait déduite du maximum autorisé à ses parents. Voilà une façon simple de régler le problème. Et tant pis pour le candidat Volpe, dont l'avenir politique est désormais plus qu'incertain.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFAÇON  
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information JULES RICHER  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



## L E T T R E S

## Lorsque la parole est aux moutons...

«Un mensonge répété mille fois reste un mensonge, un mensonge répété un million de fois devient une vérité.»  
— Joseph Goebbels, 1897-1945

Une courte réponse à la lettre d'André Valiquette, publiée dans *Le Devoir* du 24 mai 2006. M. Valiquette titre «Richard Bergeron a perdu sa crédibilité». Merci, M. Valiquette, d'émettre cette sentence sans appel. Et sur quoi se base le «juge» Valiquette? Eh bien, sur le fait que Richard Bergeron ne croit pas qu'un avion se soit écrasé sur le Pentagone. Et comment M. Valiquette est-il certain que Richard Bergeron fasse fausse route? Eh bien, parce que les autorités militaires américaines ont sorti le vidéo censé enlever tout doute aux huruberlus comme M. Bergeron. Cher M. Valiquette, dites-moi, si je vous dis que le ciel est rouge, cela vous suffit-il à le croire? De toute évidence, oui. En effet, si vous voyez le moindre avion sur les dernières images qui ont été rendues publiques, votre foi dépasse l'entendement...

Qu'est-ce que la capacité de raisonner, si ce n'est d'analyser des faits et, après analyse, d'en tirer des conclusions si les faits sont probants?

M. Valiquette, lui, se contente de suivre et de croire. Comme tout bon mouton, il a perdu sa capacité à lever un peu la tête au-dessus du troupeau et à regarder les choses avec quelque attention. C'est triste. Mais bon, il ne dirige pas un parti municipal. C'est déjà ça.

Isabelle Baez  
Le 30 mai 2006

## Une force d'intimidation

La France constitue-t-elle une force d'occupation en Afrique de l'Ouest?

Alors que la presse française présente souvent les Américains en Irak comme une force d'occupation étrangère, il serait grand temps que cette même presse pose un regard tout aussi critique sur la présence de l'armée française en sol étranger, comme en Afrique.

Voilà qu'on apprend que l'armée française s'immisce directement dans un conflit au Tchad avec un «coup de semonce» pour intimider des rebelles qui en veulent au dictateur régnant au Tchad, lui-même solidement appuyé par la France. Celle-ci s'est fait une spécialité d'appuyer les pires régimes en Afrique...

En effet, alors que la France prétend avoir décolonisé l'Afrique, elle y maintient des troupes dans de nombreux pays. Cette présence militaire française constitue certes une force d'intimi-

dation devant les populations africaines sous le prétexte hypocrite de protéger les ressortissants français. À ce que je sache, les anciens colonisateurs comme les Anglais ne maintiennent nullement des troupes sous prétexte de protéger leurs ressortissants en Afrique.

Aussi, la France se cache derrière des accords de coopération militaire avec l'Afrique pour justifier cette présence intimidante. Encore faudrait-il que ces accords aient été négociés de gré à gré et ne constituent pas un fardeau pour ces pays. Or ces accords constituent un frein au développement à cause de la surmilitarisation qu'ils entraînent. Il est indécemment de voir des pays aussi pauvres que le Togo posséder tout un appareil militaire démesuré par rapport à ses capacités réelles de développement en ce sens. C'est le triste héritage de la France en Afrique.

Messieurs les Français, si vous prétendez respecter la souveraineté des États africains, retirez tous vos soldats de l'Afrique! Le véritable développement de l'Afrique pourra alors commencer!

Décidément, l'hypocrisie et la mesquinerie de la France en Afrique sont sans bornes... Et la presse française s'en fait complice...

Michel Gaudette  
Historien  
Trois-Rivières, le 26 mai 2006

## REVUE DE PRESSE

## Et c'est reparti!

## Manon Cornellier

Il n'y a pas que la Constitution qui rime avec fédéralisme au Canada. La péréquation et tout ce qui touche aux relations financières entre Ottawa et les provinces font partie du même poème un peu lancinant. La promesse de Stephen Harper de résoudre le déséquilibre fiscal a relancé le débat sur la péréquation et les différents transferts fédéraux aux provinces. Et comme on l'a vu cette semaine lors de la conférence des premiers ministres des provinces de l'Ouest, la cacophonie prévaut pour l'instant.

Le premier ministre albertain, Ralph Klein, a tiré la première salve lorsqu'il a affirmé qu'il pourrait retirer sa province du programme de péréquation advenant que celui-ci soit enrichi grâce à une formule de calcul tenant compte des revenus pétroliers de sa province. Sa sortie ne lui a pas valu que des applaudissements dans l'Ouest.

Lorne Gunter, du *Star-Phoenix* (Saskatoon), convient que le programme est un véritable fouillis depuis les changements apportés par Paul Martin à l'automne 2004 et que les provinces riches, soit l'Alberta et l'Ontario, ont raison de se plaindre de son évolution. Mais, rappelle Gunter, un premier ministre provincial ne peut retirer sa province du programme puisque celui-ci est fédéral et qu'il est financé entièrement par les revenus d'Ottawa. Les gouvernements provinciaux n'y mettent pas un sou. Ce sont les contribuables qui le soutiennent à travers leurs impôts et les taxes fédérales. Gunter estime que Klein a le devoir de défendre les intérêts de sa province mais qu'il la dessert lorsqu'il monte le reste du pays contre elle avec des menaces sans fondement.

L'équipe éditoriale du *Edmonton Journal* considère pour sa part que l'Alberta tire profit de la péréquation et elle n'accepte pas l'impression créée par Klein que le reste du pays s'appête à faire main basse sur sa richesse. L'Alberta n'est pas perdante car elle profite de la main-d'œuvre formée ailleurs grâce à des systèmes d'éducation de qualité que la péréquation a permis de maintenir, peu importe la capacité financière des provinces. «Nous ne recevons peut-être pas d'argent de ce programme, mais nous pouvons remercier chaque médecin, chaque infirmière, chaque ingénieur et chaque

travailleur du secteur pétrolier qui arrive d'ailleurs au Canada pour aider à construire l'Alberta et y voir un dividende de cette péréquation dont nous espérons ne jamais avoir besoin», conclut le journal.

John Ibbitson, du *Globe and Mail*, a bien constaté que les provinces n'étaient pas toutes sur la même longueur d'onde, mais il a aussi relevé l'importance qu'a prise la conférence annuelle des premiers ministres des provinces de l'Ouest. Événement essentiellement régional par le passé, l'affaire a maintenant pris une dimension nationale avec l'arrivée à Gimli (Manitoba) des premiers ministres fédéral, ontarien, québécois et néo-brunswickois, en plus des gouverneurs des États américains de l'Ouest. Selon Ibbitson, cet état de fait démontre la montée en puissance de l'Ouest sur les plans politique et économique, une donnée à prendre en compte pour la suite des choses.

## La tache

Le politicien qui a passé le plus mauvais quart d'heure cette semaine est sûrement le candidat au leadership libéral Joe Volpe, cloué au pilori pour avoir accepté des contributions en argent, non seulement de dirigeants de la compagnie Apotex et de leurs conjointes, mais aussi de leurs enfants, dont certains sont aussi jeunes que 11 ans. M. Volpe a finalement décidé de rembourser une partie des contributions faites par des mineurs, mais tous les journaux jugent qu'il y a mis trop de temps. Le *Toronto Star* a chapeauté son éditorial d'un titre sans équivoque: «Political kiddie porn» («Porno politique infantile»). «En tant qu'ancien ministre, Volpe aurait dû savoir qu'une personne qui aspire à diriger un parti entaché par un scandale financier doit s'assurer que ses méthodes de financement non seulement respectent les exigences de la Loi électorale, mais vont au delà.» Selon le *Globe and Mail*, la candidature de Volpe s'en trouve irrémédiablement ternie.

## La conquête de l'Everest

Il y a plus d'une semaine, plusieurs médias anglophones se préparaient à souligner la montée réussie de l'Everest par Mark Inglis, le premier alpiniste portant deux jambes arti-

ficielles. L'exploit a été rapidement obscurci par la nouvelle qu'un Britannique mourant avait été abandonné à son sort par d'autres grimpeurs qui l'ont croisé. Selon elle, Inglis faisait figure de héros et on attend des héros une adhésion à nos valeurs les plus chères. Mais la déception dépasse la personne d'Inglis, croit-elle. «Nous admirons les alpinistes pour leur courage, leur force de caractère et le fait qu'ils soient prêts à se battre et même à souffrir pour atteindre leur but [...]. Le problème ici est que nous avons le sentiment d'assister à une perte d'humanité ou d'âme. Il semble que le courage, la force de caractère et la capacité de se battre et de souffrir auraient été encore plus manifestes dans un refus d'atteindre le sommet que l'inverse.»

## La presse



## du Canada

Accommodement

Les membres d'une secte huttrite très conservatrice de l'Alberta refusent de se laisser prendre en photo pour obtenir leur permis de conduire. Jusqu'en 2003, la photo n'était pas obligatoire sur le permis de conduire de cette province, mais en 2004 un huttrite qui continuait à utiliser son vieux permis sans photo s'est fait coller une contravention. Contrairement à d'autres huttrites, cette secte fait une lecture littérale du deuxième commandement et pour cette raison interdit toute représentation visuelle des gens, des biens et des édifices de ses deux communautés. Elle a donc décidé de contester l'obligation de présenter une photo et a gagné en première instance. La province a décidé d'en appeler car cette cause pourrait remettre en question l'autorité des gouvernements d'exiger des photos sur les pièces d'identification, rapporte le *Calgary Herald*. Affaire à suivre, car plusieurs en Alberta croient que la cause ira jusqu'en Cour suprême.

## IDÉES

## Comment éviter d'autres Norbourg au Québec

ANDRÉE DE SERRES

Directrice MBA pour cadres en financement d'entreprises à l'ESG UQAM et cofondatrice du Groupe interdisciplinaire de recherche en éthique financière (GREF), affilié au laboratoire du CNRS de Paris XIII

JEAN-LUC LANDRY

Président sortant de l'Association des conseillers financiers du Québec et partenaire principal de Landry Morin & associés

REYNALD N. HARPIN

Responsable de la gestion des actifs de toutes les caisses de retraite d'Alcan jusqu'en février 2005, expert-conseil en placement et administrateur de sociétés

ROBERT POULIOT

Membre du conseil du Centre d'excellence fiduciaire

Il y a deux leçons à tirer de l'expérience de Norbourg si les Québécois veulent éviter d'autres catastrophes du genre et atténuer les dégâts importants causés à la réputation des gestionnaires québécois en Amérique. La première leçon est qu'en contrôlant mieux le risque fiduciaire par une surveillance accrue, il est possible de réduire la probabilité de malveillance. Par risque fiduciaire, on entend le risque de confier son argent à un tiers (excepté sous forme de dépôt). La deuxième leçon est qu'il est possible de protéger les épargnants contre les fraudes, qui restent malgré tout des cas d'exception.

## Assurance de fonds communs

Depuis 25 ans, les fonds communs ont connu une croissance phénoménale, au point où environ la moitié des épargnants ont des fonds. Ces personnes ont-elles les moyens d'analyser les risques de fraude et de négligence fiduciaire? Est-il désirable qu'on leur demande de le faire? La réponse à ces deux questions est non. L'investisseur moyen n'a pas les renseignements nécessaires pour analyser le risque fiduciaire et la probabilité de fraude. En général, le public a confiance. Et s'il pouvait analyser ce risque, il ne serait pas économique de le faire. C'est ce qu'ont compris les Français et les Mexicains en encourageant (c'est même une obligation au Mexique) les gérants à se faire noter. Même les caisses de retraite, pourtant mieux pourvues que les particuliers à ce titre et qui se plaignent de manquer de moyens, profiteraient de cette notation.

Les fonds communs de placement sont maintenant des produits de consommation courante et, comme pour les autres produits de consommation, le public devrait profiter d'une protection minimale lorsqu'ils investissent dans des véhicules de placement. C'est d'ailleurs le cas pour des certificats de dépôt, assurés jusqu'à hauteur de 100 000 \$ par personne, et pour les clients de maisons de courtage, assurés par un régime de coassurance jusqu'à hauteur de un million de dollars par événement.

Il n'y a rien de tel chez les sociétés de gestion de fonds collectifs. Pis encore, l'industrie n'a aucun mécanisme d'autorégulation, comme les courtiers et les banques. Par exemple, l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC) est avant tout un lobby et sa mission principale consiste à recueillir des données auprès des sociétés de gestion. L'Association des conseillers financiers du Québec, qui réunissait les sociétés de gestion, a dû mettre fin à ses activités en 2001, faute d'intérêt de la part de ses participants.

Pourtant, ce n'est pas par manque de moyens. Cette industrie est une des plus rentables au Canada et compte plusieurs géants financiers. Un mécanisme d'assurance et de compensation contre la fraude et la négligence fiduciaire devient essentiel; son système de primes pourrait facilement se baser sur une échelle de risques.

Comme l'ont suggéré certains organismes auprès de la Commission des finances publiques du Québec en février 2006, la pratique des sociétés de gestion devrait être vérifiée par des experts indépendants au moyen d'une notation. Or la note qui en découlerait



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Un gestionnaire peut cumuler toutes les fonctions (administrateur et gardien de valeurs) sans nécessairement faire face à des conflits d'intérêts. C'est exactement l'approche utilisée par Norbourg et Mount Real et dans la plupart des cas de fraude, tant au Canada qu'aux États-Unis.

pourrait servir à fixer la prime d'assurance, qui serait payée à parts égales par le gestionnaire et l'investisseur. En faisant partager cette prime, les investisseurs seraient incités à mieux choisir leurs gestionnaires pour payer une prime moins élevée. Cela pourrait en inciter plus d'un à retenir d'autres facteurs que l'historique de performance pour choisir leurs gérants.

Si l'industrie ne crée pas elle-même un mécanisme d'assurance et de réglementation, alors le législateur devrait légiférer à ce sujet et donner un mandat accru de surveillance à l'Autorité des marchés financiers.

## Traiter également tous les investisseurs

Les gérants de portefeuille en Amérique du Nord, et au Québec en particulier, semblent considérer que la responsabilité fiduciaire n'incombe qu'aux trusts et autres gardiens de valeurs et que toute autre forme de gestion ou d'administration de biens pour le compte de tiers n'a vraiment rien de fiduciaire. En d'autres termes, ces agents ne sont que des mandataires chargés d'exécuter les instructions de l'investisseur et ne sont donc pas redevables de leurs faits et gestes. En réalité, les gérants sont bel et bien des fiduciaires qui ont pour mission de protéger et de bonifier le capital d'autrui selon des pratiques généralement reconnues et acceptées par l'industrie internationale.

Le hic, c'est que le gardien des valeurs en Amérique du Nord, ou ce que d'aucuns appellent le fiduciaire (appelé conservateur ou dépositaire en Europe), a très peu de pouvoirs. Aussi, un gestionnaire peut cumuler toutes les fonctions (administrateur et gardien de valeurs) sans nécessairement faire face à des conflits d'intérêts. C'est exactement l'approche utilisée par Norbourg et Mount Real et dans la plupart des cas de fraude, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Norbourg était devenu le promoteur, le gestionnaire, l'administrateur et le fiduciaire du fonds. C'est ce qui lui a permis de contrôler les renseigne-

ments sur la situation financière des fonds. C'est donc l'absence de séparation des pouvoirs, l'absence de ce trio magique d'indépendants (gérant, administrateur et conservateur-dépositaire) — pourtant crucial en Europe —, qui a facilité la négligence et ouvert la voie à la manipulation de capitaux et à la panoplie de poursuites judiciaires en cours. Il est donc indispensable de séparer ces tâches et de surveiller davantage les pratiques.

La distinction qui faisait traditionnellement le régulateur entre particuliers et institutions sous prétexte que les seconds peuvent mieux se protéger n'a plus sa raison d'être. D'une part, la frontière entre les deux devient de plus en plus ténue à l'heure d'une croissance spectaculaire des régimes à contribution déterminée où les employeurs ont transféré à leurs employés tout le risque fiduciaire et de sécurité du revenu. Sous ce régime, on offre aux employés d'accumuler leur capital de retraite en choisissant parmi plusieurs fonds. Or l'expérience montre jusqu'ici que ces choix sont souvent inadaptés aux besoins du public.

D'autre part, le régulateur doit reconnaître que les institutions ne sont pas si nanties que cela. Les caisses de retraite, même à prestation déterminée, sont beaucoup plus traitées comme des centres de coûts qu'en tant que centres de profit et, à ce titre, restent malgré tout les enfants pauvres des ressources humaines avec peu de moyens pour faire les recherches requises pour choisir les bons gérants. D'où une dépendance souvent excessive envers des consultants dont la responsabilité est pour le moins confuse. On l'a vu quand plusieurs caisses de retraite québécoises ont perdu de l'argent avec Lancer et Norshield.

Le temps est donc venu de traiter tous les investisseurs sur le même pied en demandant aux gérants d'exposer eux-mêmes le risque qu'ils font courir aux investisseurs en acceptant de gérer leur argent. Aux investisseurs de décider alors en toute connaissance de cause.

## Pronoms personnels



Denise Bombardier

Un aimable lecteur m'a fait remarquer que j'avais utilisé le « nous » plutôt que le « je » dans une récente chronique. « Le « nous » est suranné », a-t-il écrit. « J'adore le suranné », lui ai-je répondu. En fait, cette réaction permet de se pencher sur l'utilisation abusive du « je, me moi », ce tic d'une société où le nombril s'offre à nos regards. C'est peu dire qu'à force de tout ramener à soi, on perd jusqu'au sens même de la perspective.

Dans mon enfance, une religieuse adorée nous avait enseigné que le « je » trop insistant pouvait être impoli. On ne disait pas « je veux aller à la toilette » mais « est-il possible d'aller à la toilette? ». Nous avions alors sept ou huit ans, étions issus de milieu modeste, mais par ces formules, nous avions l'intime conviction de vivre dans le respect des autres et, avant tout, d'être respectés nous-mêmes. Dans mon cas, cela changeait des jurons et autres outrances langagières si précises de nos jours et qui me remplaçaient de honte et d'effroi. Être traitée de « calice de p... » à six ans peut être fondateur d'une personnalité mais ne prouve guère que celui qui parle est libéré et anticonformiste comme aime à nous le faire croire les gourous actuels de la culture pop faisandée.

On apprendait de plus que le « on » exclut la personne qui parle, d'où on comprenait que l'autre n'est pas nous et surtout que la réalité ne se résume pas à l'expérience personnelle qu'on a imposée plus tard comme philosophie de l'éducation et qu'on désigne du nom de « vécu ». Le « on » avait aussi la caractéristique de nous obliger à nous effacer devant l'autre, un mouvement que plusieurs aujourd'hui qualifieraient d'hypocrite sous prétexte que l'autre ne peut pas exister sans l'affirmation de soi.

À mes débuts à la télévision de Radio-Canada, où l'exigence de l'objectivité s'imposait, le vocabulaire de l'intervieweur se trouvait sous haute surveillance. Le « je » était tabou. La question était formulée en excluant toute possibilité de référence au journaliste. Ce dernier ne disait pas « j'ai appris que » mais « on apprend que ». Ce choix de mots, certes contraignant, était une gymnastique intellectuelle qui laissait peu de place à l'interprétation personnelle. Or, ce qu'on perdait en spontanéité, on le gagnait en rigueur, et il est faux de prétendre que seules les apparences étaient sauves. La distance entre le propos de l'invité et l'animateur empêchait le téléspectateur de confondre les questions et les réponses en un seul message. La transgression de cette règle pour des raisons diverses — percution, plus de naturel, émotivité ou, en d'autres mots, un sensationnalisme au goût du jour mais pas toujours des plus heureux — a transformé la pratique du métier. J'ai moi-même franchi cette frontière un jour, non sans regret. Le « on » du journaliste est donc un pronom personnel qui dépersonnalise le propos et c'est tant mieux ainsi.

Le « je » du discours actuel, aussi omniprésent qu'insupportable, indique également l'absence de distance historique. Aucun recul n'est permis, le propos étant enfoncé dans la chronologie personnelle de celui qui parle. Sans un « nous » ou un « eux », le « je » limite la pensée à celui qui l'exprime sans lien avec le passé commun, les sensibilités diverses et les cultures étrangères. C'est un « je » qui est une sorte de huis clos ou d'ataraxie mal comprise. C'est le « je » régressif aussi, celui de l'enfant qui n'appréhende pas encore l'autre. C'est un « je » capricieux dont les fondations reposent sur l'individualisme ambiant. En ce sens, la mise à nu du nombril est une formidable métaphore de l'époque en plus d'être l'étendard de l'affirmation des femmes car ce sont avant tout les filles qui exposent ce petit orifice par où la vie n'a tenu qu'à un fil.

L'hypertrophie du « je », réalité contemporaine vécue comme une avancée sociale, est, au contraire, un recul de la singularité des personnes. Ce « je » efface les distinctions individuelles. Paradoxalement, le « je » s'est transformé en un « je » collectif, conformiste, politiquement correct, sans relief, sans aspérité, sans profondeur, dès lors sans couleur originale. Derrière ce « je », obèse en quelque sorte, la personne disparaît. Ainsi, l'hypertrophie du « je » mène à la destruction du « nous » sans lequel n'existent plus le bien public, le sens commun, la solidarité collective qui transforme la vie en société en l'adoucissant, c'est-à-dire en lui donnant un sens, donc une âme. La liberté individuelle, si sacrée dans le discours officiel, ne trouve pas son espace dans ce « je » égoïste proclamé ad nauseam. Il y a un vertige à se situer dans la continuité humaine, un vertige de l'infini qui étouffe le « je » de l'époque. L'angoisse moderne si palpable s'explique peut-être par la tyrannie du « je, me, moi ». Alors, ce qui est suranné devient rassurant.

denbombardier@videotron.ca

## Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

## Une révolution peut-elle être tranquille?

ÉRIC DUPONT

Écrivain

Dans mon roman *La Logeuse*, qui vient de paraître aux Éditions Marchand de feuilles, Rosa, l'héroïne née le 20 mai 1980, s'engage dans une joute oratoire avec Jeanne Joyal, sa logeuse de Villeray, obsédée par le passé et étouffant sous le poids de la rancœur.

La jeune Rosa, lectrice de Marx et de Lénine, tente d'expliquer à Jeanne, plus âgée, qu'en dehors de la poésie, une révolution ne saurait être « tranquille ». Elle entend l'expression comme un oxymore, un non-sens. Risquant les foudres de son intransigeante logeuse, Rosa pousse l'insolence jusqu'à lui dire que pour faire une vraie révolution, il faut que les bases de la société s'écroulent et que, dans le cas qui nous intéresse, il faudrait davantage parler d'un déplacement vers la social-démocratie et d'une libération des mœurs dans le respect des institutions démocratiques.

La jeune inconsciente va jusqu'à asperger sa logeuse de l'insulte suivante: « En fait, si on voulait vraiment parler de révolution, il ne faudrait pas l'appeler « Révolution tranquille » mais bien « Révolution ratée ». Il n'en faut pas plus pour que Jeanne Joyal, une nostalgique du « bon vieux temps », sorte de ses gonds et passe un savon en règle à cette jeunesse iconoclaste.

Or j'ai tout récemment goûté à l'ire de Jeanne Joyal dans le cadre d'une mise en scène impromp-

tue de cet épisode de *La Logeuse*. Pendant une entrevue devant public, l'animateur a remis sur le tapis la malheureuse querelle entre Rosa et Jeanne. Je jouais le rôle de Rosa tandis que le public incarnait Jeanne. Regards chargés de reproches. Un « tss! » à gauche, un « franchement! » à droite, des « hon! » au centre. L'espace d'un moment, j'ai craint la crucifixion sur le mont Royal. Je me voyais déjà avançant à pas lents sur le pont interprovincial en direction d'Ottawa, couvert de goudron et de plumes sous une pluie de cailloux lancés depuis Gatineau.

À ce triste incident où j'ai dû répudier ma petite Rosa pour éviter le pire se sont ajoutées d'autres flagellations publiques d'écrivains qui ont osé mettre certaines vérités en doute. Je me souviens que notre impromptu d'Outremont national a eu droit aux éruptions avinées de VLB et aux vingt coups de fouet d'un premier ministre déchu. Tout ça, ironie du sort, en pleine semaine pascale. Pourtant, tout comme moi, l'Outremontais partage depuis toujours les aspirations bleues.

## Le droit au regard froid

Vivons-nous donc dans une société où l'écrivain ne devrait produire que des œuvres congruentes avec le projet national? Le Québec aurait-il réinventé le

réalisme socialiste à la sauce indépendantiste? Le rôle de l'écrivain québécois se résume-t-il à s'engager pour la cause souverainiste sans jamais remettre en question ses dérapages et son histoire?

Je n'ose pas apporter de réponse à ces questions de crainte de voir débarquer sur mon balcon une horde de souverainistes en furie armés de piques, de torches et de manuels d'histoire.

De toute évidence, ma petite Rosa a touché une corde sensible. Pourtant, elle fait partie de cette génération qui, au dire d'un certain écrivain de Trois-Pistoles, a été abruti par la télé (celle qui passait vos téléromans...) et ne comprend rien à l'engagement politique.

Je suis d'avis, ne vous déplaise, que ma Rosa n'est que la continuation de votre commencement, chers parents. Je revendique le droit de poser un regard froid sur ma province et sur son histoire et je refuse de me faire dicter mon engagement par quiconque. Je crois que la est l'esprit du « Je me souviens ».

Je me souviens que je suis libre de mes opinions et de mes choix et que chaque génération, à sa manière, a le devoir de refaire le monde afin de pouvoir l'habiter. Que les parisiens se souviennent qu'ils ont eux-mêmes secoué un dogme de plomb dans leur jeunesse. N'était-ce que pour le faire subir à la génération suivante? [...]

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Aurèle Chouinard (éducation), Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Mylen (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (commissaires Internet), Isabelle Poiré (santé), Louise-Maude Rioux Soucy (Culture), Pauline Gravel (science), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Prévost (responsable des pages thématiques), Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (lecteurs), Renée Léo Guimont et Serge Paquin (lecteurs surnuméraires), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), à l'information culturelle: Michel Bélar (théâtre et culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (média), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Frédérique Doyon (surnuméraire); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Rény (pupitre), Philippe Papineau (surnuméraire), Eric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraires); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page internationale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditions), à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Corvellec et Alex Cantongny (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque, Marilyn Hamelin (secrétaires à la rédaction), Marie-Pier Frappier, Alexandre Stiehlis (romans); La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Durette, Rachel Rochelle (Ottawa), Séverine Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION: Jean-François Bossé, Marlène Côté, Dave Cameron, Yan Hamel, Christiane Legault, Anélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Martine Riopelle, Micheline Rielland, Nadia Sebati, Mélanie Simard (graphistes), Laurence Thériault (directrice adjointe), Sylvie Zaldar, Olivier Zaldar; INFORMATIQUE: Yvanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Alexandre Gaudreau (coordonnateur de la promotion et de la sollicitation), Caroline Simard (responsable services à la clientèle, par intérim), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc, L'ADMINISTRATION: François Bisson (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

# PHILOSOPHIE

LE DEVOIR DE PHILO

## Hans Jonas sur le mont Orford

*L'auteur du Principe de responsabilité aurait-il manifesté en ce samedi devant le Parlement à Québec ?*

La philosophie nous permet de mieux comprendre le monde actuel : tel est un des arguments les plus souvent évoqués par les professeurs de philosophie pour justifier l'enseignement de leur matière au collégial. *Le Devoir* leur a lancé le défi de décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un grand penseur enseigné au collégial. Toutes les deux semaines, nous publions *Le Devoir de philo* d'un professeur. À ses étudiants de l'évaluer...

**GINO LUTFY**  
Professeur au cégep  
de Saint-Hyacinthe

Qu'aurait pensé Hans Jonas du projet du gouvernement Charest de privatiser partiellement le parc national du Mont-Orford? Comment ce philosophe allemand mais citoyen du monde, qui a vécu au Canada (1949-1954), qui a enseigné à McGill et qui est considéré comme l'un des plus importants penseurs du XX<sup>e</sup> siècle, aurait-il analysé cette affaire locale qui a pris une importance nationale depuis quelques mois?

À l'âge vénérable de 75 ans, Jonas publie *Le Principe de responsabilité, une éthique pour la civilisation technologique*, dans lequel il sonne l'alarme contre une industrie technicienne qui inflige à la nature un déséquilibre dangereux du fait de son exploitation démesurée. Dès sa sortie en 1979, l'ouvrage a connu un succès foudroyant et a pu s'inscrire dans la liste des meilleurs vendeurs en Europe. C'est dans ce *magnum opus* de Jonas que nous avons tenté de trouver le verdict qu'il aurait prononcé dans le cas d'Orford.

« Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre, ne compromets pas les conditions pour la survie de l'humanité sur Terre », prescrivait Hans Jonas dans *Le Principe*. Ce sera notre point de départ.

Pour Jonas, il importe que les générations futures soient avantagées par l'action humaine actuelle ou, à tout le moins, qu'elles ne soient pas rendues impossibles par les gestes commis en notre époque. Dans le cas du parc du Mont-Orford, il faut nous demander si, en envisageant le pire scénario qui pourrait se produire, la vente d'une de ses parties met en danger l'équilibre écologique de cette région protégée.

Envisager le pire scénario? Oui, car Jonas prône ce qu'il qualifie d'*« heuristique de la peur »*. La peur, sentiment que les premiers modernes ont tenté d'éradiquer pour conquérir la nature, devient chez lui, en notre époque saisie par la technique, source de connaissance.

### Les règles de la loi

Mais rien n'est simple. Car en obligeant les futurs acheteurs à restaurer des portions autrefois contenues dans le parc en se conformant à des règles strictes contenues dans le projet de loi, le gouvernement semble bien se plier à la règle de Jonas. Si le doute persiste, c'est toutefois parce que ce même gouvernement commence par violer le principe « jonasien » qui est à la base de la création de tout parc national, soit de protéger pour l'éternité un lieu représentant une grande valeur écologique.

Le gouvernement est-il pour autant certain qu'avec les règles inscrites dans le projet de loi 23 les lieux seront tout aussi protégés, sinon mieux, qu'ils ne le sont en ce moment? Le doute règne pour plusieurs, dont un groupe d'anciens directeurs de parcs nationaux mais aussi des universitaires des départements de biologie, d'aménagement forestier durable et d'écologie forestière.

Ils soutiennent en plus que les écosystèmes de cette montagne, la plus élevée de la région, ne sont pas interchangeables. Autrement dit, leur perte ne saurait être compensée par l'achat de terres basses dans un autre secteur, comme veut le faire le gouvernement. Selon eux, cette montagne à trois sommets n'est pas comme les autres. Même que c'est la partie qui pourrait être mise en vente qui revêt une valeur écologique exceptionnelle du fait qu'elle comporte notamment une forêt feuillue unique au sud du Québec.

La « peur » jonasienne, ici, provient du fait qu'il est pensable que d'autres gouvernements, sur la base du précédent créé par celui-ci, se sentiront autorisés à modifier des lois jugées trop contraignantes par de futurs investisseurs.

La seule façon d'éviter un tel



JONAS SOURCE GOOGLE IMAGES

**Le premier devoir moral, selon le philosophe allemand Hans Jonas, est de se sentir garant de l'avenir de l'humanité.**

scénario serait peut-être de laisser intacte l'actuelle Loi sur les parcs nationaux. Mais Jean Charest et son ministre Claude Bécharde refusent le statu quo et tiennent à adopter le projet de loi 23. Le premier ministre minimise sa décision en arguant que « toute activité humaine a des conséquences sur l'environnement à des degrés divers; il faut choisir la forme et les activités qui ont le moins de conséquences pour l'environnement », comme il l'a déclaré à Radio-Canada.

Or, dans une perspective « jonasienne », il faudrait justement tenter de savoir quelles seraient les pires conséquences envisageables sur le parc du Mont-Orford avant d'entériner toute option. La réponse se trouve peut-être dans la résolution d'urgence présentée par l'écologiste Jean-Guy Dépot au Conseil général du Parti libéral du Québec, au début du mois de mai. Refusée, elle réclamait le maintien de l'intégrité territoriale du parc à perpétuité.

### Le temps

Lors de la commission parlementaire sur le projet de loi 23, la majorité des témoins entendus, parmi lesquels il y avait de nombreux scientifiques, a demandé du temps. Le ministre leur en a finalement promis, mais seulement une fois que le projet de loi serait imposé. Et il n'a accordé que deux mois de réflexion. Un temps circonscrit selon la loi marchande de l'industrie technicienne au pouvoir.

Ce qui nous amène à dire que les démocraties sont des systèmes de gouvernement aux perspectives à très court terme puisque les élections ont lieu tous les quatre ou cinq ans. Or Jonas souligne que la conservation de l'environnement exige des perspectives à long terme. Comment concilier le passage rapide au pouvoir de partis politiques avec une responsabilité environnementale permanente?

Au fond, la peur aura-t-elle disparu au lendemain du 30 août, lorsque le gouvernement lancera un appel d'offres? Pouvons-nous croire le ministre Bécharde, qui nous assure que la hâte qu'il impose et s'impose ne sert que les intérêts de la montagne, qu'il est motivé uniquement par le principe de responsabilité?

### Éthique et responsabilité

La responsabilité requiert d'abord le « sentiment » de la responsabilité, celui d'être interpellé par la peur de l'être fragile et menacé. Qu'arrivera-t-il à celui-ci si je ne m'en occupe pas? Dans la perspective de Jonas, ce n'est pas d'abord le strict « devoir » qui doit prévaloir et nous conduire à nous poser cette question mais le souci réel « d'autrui », motivé par l'émotion de « peur » comme facteur initial. Ce qui est « premier », nous dit Jonas, c'est la responsabilité de l'homme envers l'homme, de cet homme à qui on imagine aussi un futur.

Le premier devoir moral, selon Jonas, est de se sentir garant de l'avenir de l'humanité. Le second est celui de tenir tout autant à l'avenir de la nature; au fond, il s'agit de vivre en solidarité avec le monde organique. La réduction de notre horizon à l'homme seul parce qu'il serait distinct de tout le reste de la nature entraîne un rétrécissement, et même une déshumanisation de l'homme lui-même. L'humanité est issue de la nature, insiste-t-il, et la vie organique est porteuse de son

esprit. Elle rend la liberté consciente de son existence et du danger qu'elle peut lui faire subir.

Dans la perspective de Jonas, on doit admettre que non seulement nous sommes devenus extrêmement dangereux pour nous-mêmes mais aussi que nous sommes devenus un plus grand danger pour la nature que celle-ci ne l'était autrefois pour nous. L'exercice de notre liberté peut avoir des conséquences à long terme, jusque dans plusieurs générations. Et cela pourrait conduire à la destruction de la vie sur Terre.

La personne politique a le souci de la vie collective et c'est librement qu'elle choisit de servir pour le mieux les intérêts de ses électeurs. Le gouvernement Charest n'est pas dépourvu de tout sens de responsabilité. On ne peut lui reprocher de ne rien faire pour la survie de l'humain et de la nature sur notre territoire. La toute dernière stratégie énergétique (2006-15) comprend des mesures semblant découler d'un véritable souci pour les générations à venir. Aussi, on parle désormais du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. M. Charest semble parfois reprendre le vocabulaire de Jonas. Et partout, on répète les vocables de prévention,



Gino Lutfy : « Pour Jonas, il importe que les générations futures soient avantagées par l'action humaine actuelle. »

de précaution, de protection, de générations futures, etc. Le gouvernement soutient tenir compte des risques et anticiper les autres, plus hypothétiques. La saine peur jonasienne semble faire son œuvre. Nous pourrions nous en réjouir et admettre que nos décideurs n'évoquent pas autant qu'on le dit dans « l'agir inconscient du quotidien ».

La conscience que, dans le monde que nous habitons, se trouvent des êtres vulnérables qui ont besoin d'aide ou qui sont menacés par nos actions s'installe. Tout comme l'idée selon laquelle nous disposons d'un pouvoir d'in-

tervention permettant de les secourir ou de les protéger.

Mais à Orford, le gouvernement respecte-t-il entièrement le principe de responsabilité de Jonas? En vendant une partie du parc national, son intention est-elle, comme il le soutient, d'assurer à la population un environnement sain en harmonie avec le développement économique tout en assurant le progrès social du Québec? « Se tenir responsable par avance même pour l'inconnu, c'est là devant le caractère ultimement incertain de l'espérance, justement une condition de la responsabilité agissante », dit Jonas.

En tout cas, à la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, en juin 1992 à Rio, la détérioration de l'environnement et l'interdépendance entre le progrès économique à long terme et la nécessité d'une protection de l'environnement semblaient au cœur des préoccupations de Jean Charest, alors ministre canadien de l'Environnement. Il devrait donc, mieux que quiconque, connaître l'importance que revêtent la gestion rationnelle des forêts de tous types ainsi que leur conservation. Mais il faut se demander si la démarche actuelle du gouvernement respecte la déclaration de principes du Sommet de la Terre. Il est urgent pour lui d'en faire la preuve.

Rappelons que le dixième principe de la déclaration de Rio stipule que la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés. Or, dans le cas d'Orford, le gouvernement Charest semble se retrancher dans la légalité. Mais la moralité de ses actions ne s'en trouve pas pour autant légitimée au sein de la population.

Rappelons la phrase de Jonas qui disait dans un autre contexte que de garder l'environnement intact, « à travers les vicissitudes du temps, et même contre le propre "faire" de l'homme, ce n'est pas un but utopique, mais bien un but assez peu modeste de la responsabilité pour l'avenir de l'homme ».

■ Dernier *Devoir de philo* avant l'automne, le 17 juin: « Rousseau, père de Québec solidaire ».



Notre énergie au service du développement durable...

...pour aujourd'hui et pour demain.

Ce développement durable « répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Hydro-Québec exploite ainsi des sources d'énergie renouvelables en assurant à la fois la protection de l'environnement, la croissance économique et le développement social des collectivités. Découvrez comment sur [hydroquebec.com/developpementdurable](http://hydroquebec.com/developpementdurable)

\* Extrait du rapport Brundtland, 1987.

Hydro Québec